



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 17 mars 2021 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Gilles **JEANSON** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Benoit **SKLEPEK** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : (procuration à)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	11 mars 2021
<u>Date d'affichage</u> :	17 mars 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	16
<u>Nombre de votants</u> :	16
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude COLIN

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 3 février 2021

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 30	Commande publique	Convention échange de données avec ENEDIS
2021_ 31	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 32	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 33	Commande publique	Prestation technique d'amélioration de l'habitat – Lancement de la consultation
2021_ 34	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 35	Environnement	Renouvellement de conventions avec OCAD3E et Ecosystem
2021_ 36	Environnement	Convention avec l'ARCA pour la reprise des petits aluminiums
2021_ 37	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie
2021_ 38	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Banque Postale
2021_ 39	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Caisse d'Épargne
2021_ 40	Finances	Acceptation d'indemnité de sinistre
2021_ 41	Finances	Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - demande de subvention

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

---

A l'unanimité, Claude COLIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 3 février 2021

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Délibérations

---

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_30

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**  
**Convention échange de données avec ENEDIS**

---

Dans le cadre de l'intégration de données numérisées utiles à Terres de Lorraine Urbanisme, la CCMM, porteuse du système d'information géographique (SIG) mutualisé, peut récupérer les données cartographiques liées aux réseaux de distribution d'électricité auprès d'Enedis, de manière gratuite une fois par an.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer une convention avec Enedis permettant ce transfert de données pour une durée de 3 ans.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de conventionner avec Enedis pour la récupération des données cartographiques des réseaux de distribution d'électricité pour une durée de 3 ans.

- **autorise** le président à signer toute pièce afférente à ce partenariat.

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_31

**Rapporteur :**  
**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**  
**Facture d'eau - dégrèvement**

---

Suite à l'étude et l'accord de la commission eau-assainissement, il est proposé de procéder à l'annulation exceptionnelle de la facture d'eau d'un abonné.

Adresse	Objet	Dégrèvement
M. S. G. 4 impasse du Parc - Maizières	Fuite avant et après compteur avec changement de joints.	50 m3 sur part assainissement

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le dégrèvement ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_32**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports**

**Objet :**

**Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial**

La société Lorraine Habitat Conseils a été cédée et va quitter le bâtiment artisanal du Champ le Cerf dont elle occupe la cellule 1 depuis fin 2019.

L'ancien gérant de cette dernière a constitué une nouvelle société dénommée Conseils Habitat Lorrain, et a fait part de son souhait de s'implanter dans les locaux laissés vacants.

La cellule 1 concernée dispose d'une superficie de 99 m<sup>2</sup> dont 85 m<sup>2</sup> d'ateliers et 14 m<sup>2</sup> de bureaux / sanitaires. Le montant du loyer est de 505 euros HT et hors charges.

Il est proposé au bureau d'autoriser le président à signer le bail commercial avec Conseils Habitat Lorraine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 avec la société Conseils Habitat Lorrain, pour l'occupation de la cellule 1 au sein du bâtiment artisanal du Champ le Cerf à Neuves-Maisons comprenant les conditions suivantes :

- Désignation des locaux : cellule artisanale 1 d'une superficie de 99 m<sup>2</sup>
- Loyer : 505 € HT mensuels
- Avance sur charges : 57,75 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail commercial.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_33**

**Rapporteur :**

**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**

**Prestation technique d'amélioration de l'habitat – Lancement de la consultation**

---

Pour la mise en œuvre des aides habitat, il convient de désigner un bureau d'études pour assurer une prestation technique.

L'objectif de la mission est de :

- Réaliser le montage technique des dossiers d'amélioration de l'habitat (énergie, autonomie, propriétaire bailleur ou copropriété) selon le référentiel demandé par l'ANAH pour le montage des dossiers dans le cadre d'une OPAH, ou selon le règlement de soutien des aides communautaires pour la rénovation énergétique ou encore de tous dossiers pour lesquels la CCMM souhaite être opérateur (Action Logement, département ...)
- Participer aux actions de repérage utile dans le cadre de l'OPAH sur les thématiques de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ou encore la lutte contre la vacance en réalisant des visites d'expertise sur l'état des logements.

Le marché à bons de commande débutera en avril prochain pour se terminer à la fin de l'OPAH en novembre 2023.

Le montant maximum des commandes est fixé à 85 000 €, sur la durée totale du marché.

Il est proposé au bureau d'autoriser le président à signer le marché issu de la consultation.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **lance** la consultation des entreprises conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue d'assurer les prestations techniques d'amélioration de l'habitat pour un montant maximal de 85 000 € HT

- **autorise** le président à signer le marché avec le ou les attributaires retenus à l'issue de la consultation.

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_34

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports**

**Objet :**

**Centre Ariane – Avenant à un bail commercial**

La société Thermiconseil France, installée au centre Ariane depuis 2010, est un bureau d'études spécialisé en bilans thermiques. Dans le cadre de son développement, elle a sollicité un bureau supplémentaire en décembre 2020 puis en janvier dernier, elle en a souhaité le retrait. Ces demandes ont fait l'objet de 2 avenants à son bail commercial présenté en bureau communautaire. Par courrier du 18 février 2021, elle souhaite finalement conserver ce bureau dans le cadre d'un nouveau recrutement. Le bureau concerné (n°122 au niveau 12) dispose d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>. L'ensemble des locaux loués représente une surface totale de 212 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°6 au bail commercial.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°6 au bail commercial en date du 19/11/2014 conclu avec l'entreprise Thermiconseil France, ayant pour objet la conservation, au centre Ariane, du bureau supplémentaire n°122 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 aux conditions suivantes :

Désignation des locaux :

- Niveau 10 : Bureaux **101** (22 m<sup>2</sup>) – **102** (20 m<sup>2</sup>) – **103** (20 m<sup>2</sup>) – **104** (10 m<sup>2</sup>) – **105** (45 m<sup>2</sup>) – **106** (10 m<sup>2</sup>) et un espace ouvert de 20 m<sup>2</sup>
- Niveau 12 : Bureaux **121** (25 m<sup>2</sup>), **122** (20 m<sup>2</sup>) et **123** (20 m<sup>2</sup>)
- Loyer : 1 366,34 € HT mensuels
- Avance sur charges : 530 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°6.

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_35

**Rapporteur :**

**Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets**

**Objet :**

**Renouvellement de conventions avec OCAD3E et Ecosystem**

Les conventions entre la CCMM et OCAD3E ont pour objet de régir les relations juridiques, techniques, administratives et financières entre la CCMM et OCAD3E pour :

- la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) provenant des ménages, ou des commerces et industries dans la mesure où ceux-ci sont de nature et de quantité équivalente à ceux des ménages
- la collecte séparée des Lampes provenant des ménages, ou des commerces et industries dans la mesure où celles-ci sont de nature et de quantité équivalentes à celles des ménages, ainsi que celles issues de l'éclairage public.

OCAD3E a obtenu un renouvellement pour un agrément transitoire en tant qu'organisme coordonnateur pour l'année 2021. Les modifications apportées à la convention sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêtés d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de cet agrément de transition, la nouvelle dénomination de Réylum (qui devient Ecosystem), et les textes de loi en référence.

En conséquence, la CCMM est tenue de signer des nouvelles conventions avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour la durée de cet agrément transitoire (01/01/2021-31/12/2021), ainsi qu'une nouvelle convention annexe avec l'éco-organisme Ecosystem, sur les mêmes dates d'effet et durée transitoire.

Les barèmes sont inchangés.

Pour information, la collecte des D3E et des lampes sur Moselle et Madon a représenté en 2019 :

- D3E : 245,5 tonnes, soit 8,4 kg/hab.
- Lampes : 1,2 tonnes, soit 0,4 lampe/hab.
- 16 666 € de soutiens perçus

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement des conventions avec l'organisme coordonnateur OCAD3E et l'éco-organisme Ecosystem.

- **autorise** le président à les signer.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_36**

**Rapporteur :**

**Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets**

---

**Objet :**

**Convention avec l'ARCA pour la reprise des petits aluminiums**

---

La société Nespresso France, des industriels, opérateurs de tri ainsi que d'autres acteurs de la filière de recyclage comme France Aluminium Recyclage, ont créé en 2009 le club de l'emballage léger en aluminium et en acier (« CELAA ») dont la vocation a été de dialoguer avec les différentes parties prenantes afin de favoriser la collecte et l'intégration des petits emballages et objets métalliques au système de tri sélectif.

Dans ce cadre, le CELAA a déployé et a participé au financement d'expérimentations à grande échelle dans des centres de tri et de valorisation, par l'équipement en modules de tri magnétique qui permettent d'isoler les petits éléments contenant de l'acier et de l'aluminium.

Suite aux résultats concluants des expérimentations, le flux des petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard « Aluminium issu de collecte séparée ».

En conséquence, l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (« ARCA ») a été créée par les industriels concernés début 2020. L'ARCA a pour objectif de recycler toutes les capsules de café en aluminium en œuvrant à la poursuite du déploiement de la collecte de l'aluminium dans les poubelles de tri sélectif.

L'ARCA apporte un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par CITEO.

Les montants des soutiens sont de 300€/t par l'ARCA (qui s'ajoutent aux 400€/t versés par CITEO), pour un flux estimé à 2 tonnes par an en Moselle et Madon.

La convention est conclue pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (rétroactivement) au 31 décembre 2022 (fin du contrat CITEO); il convient d'autoriser le président à la signer.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer la convention de partenariat avec l'ARCA pour obtenir les nouveaux soutiens financiers liés au nouveau standard de petits aluminiums et souples issus du tri des emballages recyclables.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_37**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

**Objet :**  
**Renouvellement de ligne de trésorerie**

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu du besoin en fonds de roulement généré par les opérations d'investissements, la CCMM gère actuellement 3 lignes de trésorerie pour un total de 3 000 000 €.

Deux de ces lignes arrivent à échéance le 31 mars 2021, la troisième le 14 avril 2020.

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel.

---

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant maximum : 1 000 000 € :**

- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 mois flooré (lorsque l'index est inférieur à zéro, l'index est alors réputé égal à zéro)
- Marge : + 0,60 %
- Fonctionnement : autorisation de crédit
- Disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité, dès signature du contrat
- Paiement des intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours, arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- Commission d'engagement : 0.10% du montant autorisé, soit 1 000 € payables à la signature du contrat
- Commission de non utilisation : 0.15% calculés sur le montant non utilisé constaté quotidiennement, et payable en même temps que les intérêts

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_38**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

---

**Objet :**  
**Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Banque Postale**

---

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu du besoin en fonds de roulement généré par les opérations d'investissements, la CCMM gère actuellement 3 lignes de trésorerie pour un total de 3 000 000 €.

L'une de ces lignes arrive à échéance le 14 avril 2021.

Il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie auprès de La Banque Postale.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant maximum : 1 000 000 € :**

- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : 0.310%
- Base de calcul : 30/360
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date maximum de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 13 Avril 2021
- Garantie : néant
- Commission d'engagement : 1 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation :  
0.05% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00%  
0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00%  
0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 100.00%  
Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.  
Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
- Modalités d'utilisation :  
L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.  
Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée  
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.  
Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_39**

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

**Objet :**

**Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Caisse d'Epargne**

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu du besoin en fonds de roulement généré par les opérations d'investissements, la CCMM gère actuellement 3 lignes de trésorerie pour un total de 3 000 000 €.

Deux de ces lignes arrivent à échéance le 31 mars 2021, la troisième le 14 avril 2021.

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie interactive de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant maximum : 1 000 000 € :**

- Durée : 1 an
- Index : ESTER Flooré (lorsque l'index est inférieur à zéro, l'index est alors réputé égal à zéro)
- Marge : + 0,70 %
- Processus de traitement automatique :
  - Tirage : crédit d'office
  - Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0.10%, prélevés une seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : 0.15% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisée par le nombre de jours)
- Frais de dossier : 0.10% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 000 € prélevés en une seule fois

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

*Hervé TILLARD ne prend pas part au vote.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_40**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

---

**Objet :**  
**Acceptation d'indemnité de sinistre**

---

**Indemnisation sinistre : réfection du toit terrasse de l'usine de Messein – budget Eau**

L'assureur AXA indemnise la CCMM à hauteur de 19 935,00 €, suite à des infiltrations sur le toit-terrasse de la station de potabilisation de Messein nécessitant une reprise de l'étanchéité et de la végétalisation.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 19 935,00 €.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre par AXA à hauteur de 19 935,00 €.
- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 19 935,00 €.

### **DÉLIBÉRATION N° 2021\_41**

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

**Objet :**  
**Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - demande de subvention**

La loi ELAN impose aux communes de plus de 3500 habitants de proposer un service de l'instruction du droit des sols en version dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En accord avec la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulousain et la CC du Pays du Saintois, le développement de ce service sera proposé de manière homogène pour les 112 communes bénéficiant de l'instruction par le service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme. Les habitants conserveront néanmoins la possibilité de déposer un dossier papier.

Une prestation a été sollicitée auprès de notre éditeur de logiciel actuel, INETUM, pour rendre compatible le logiciel CARTADS à cette évolution majeure. L'offre remise est de 67 816€ H.T.

Il est proposé de solliciter toute demande de subvention mobilisable notamment dans le cadre de France relance, France démat, d'appels à projet ou auprès des financeurs locaux (région, département...).

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** toute demande de subvention mobilisable sur le projet de dématérialisation de l'instruction du droit des sols notamment dans le cadre de France relance, France démat, d'appels à projet ou auprès des financeurs locaux ( région, département...).

Le secrétaire,

Claude COLIN



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 30	Commande publique	Convention échange de données avec ENEDIS
2021_ 31	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 32	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 33	Commande publique	Prestation technique d'amélioration de l'habitat – Lancement de la consultation
2021_ 34	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 35	Environnement	Renouvellement de conventions avec OCAD3E et Ecosystem
2021_ 36	Environnement	Convention avec l'ARCA pour la reprise des petits aluminiums
2021_ 37	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie
2021_ 38	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Banque Postale
2021_ 39	Finances	Renouvellement de ligne de trésorerie à échéance à la Caisse d'Épargne
2021_ 40	Finances	Acceptation d'indemnité de sinistre
2021_ 41	Finances	Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - demande de subvention

## Signatures

---

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

